

# **✕ DÉTRUISONS LES BOMBES À SOUS MUNITIONS PAS LES VIES.**

## GUIDE PRATIQUE – COMMENT SUSCITER L'INTÉRÊT DES MÉDIAS

- ✓ Quand et pourquoi faut-il faire appel aux médias?
- ✓ Quels sont les différents types de médias?
- ✓ Quelles sont les questions auxquelles vous devez répondre dans votre plan médias?
- ✓ Quels sont les 4 principaux outils de communication et quand faut-il les utiliser?
- ✓ Techniques d'entrevue

## QUAND ET POURQUOI FAUT-IL FAIRE APPEL AUX MÉDIAS?

Dans le cadre du mouvement pour l'interdiction des bombes à sous-munitions et d'autres initiatives, nous nous efforçons de provoquer un changement social. Il peut être utile de faire appel aux médias pour :

- sensibiliser l'opinion publique à la question des bombes à sous-munitions et aux changements que nous souhaitons opérer;
- obliger le gouvernement à ne plus ignorer notre message;
- faire de la publicité pour les événements publics et les activités de financement.

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE MÉDIAS?

Vous pouvez faire appel à plusieurs types de médias pour véhiculer votre message :

- Télévision (réseaux nationaux, chaînes locales, chaînes câblées)
- Radio (réseaux nationaux, stations locales, stations de radios universitaires ou collégiales)
- Journaux (quotidiens nationaux, quotidiens locaux, journaux communautaires et publications spécialisées)
- Sites Internet d'organismes ou de clubs, sites affichant des nouvelles ou de l'information sur des activités locales
- Blogues
- Bulletins (électroniques ou sur papier)
- Magazines

## QUELLES SONT LES QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ RÉPONDRE DANS VOTRE PLAN MÉDIAS?

- **Objectif** : Quelle information essayez-vous de communiquer? Votre objectif est-il d'inviter les gens à participer à l'événement que vous organisez? Souhaitez-vous exprimer votre opinion sur un événement? Ou bien cherchez-vous à communiquer un message ou à présenter une initiative au public ou au gouvernement?
- **Public visé** : À qui le message s'adresse-t-il? Souhaitez-vous qu'il soit diffusé à l'échelle locale ou nationale? Dressez une liste des médias qui seraient les plus intéressés par votre message en tenant compte du public que vous ciblez et en vérifiant si ces médias ont déjà relaté des faits semblables. S'agit-il d'une nouvelle, d'un compte-rendu d'un événement qui est survenu dans la communauté ou d'une anecdote divertissante?
- **Moment choisi** : Le message porte-t-il sur un événement précis ou sert-il à communiquer une nouvelle? Si vous faites la publicité d'un événement, il serait bon de communiquer avec les médias quelques semaines à l'avance. En revanche, si vous souhaitez communiquer une nouvelle, il vaut mieux faire appel aux médias peu de temps avant la date à laquelle vous souhaitez l'annoncer.

## QUELS SONT LES QUATRE PRINCIPAUX OUTILS DE COMMUNICATION ET QUAND FAUT-IL LES UTILISER?

### 1) *Avis aux médias*

L'avis aux médias sert à informer les médias de la tenue d'un événement. Il permet aux médias de savoir :

- **de quel** événement il s'agit et s'il y a moyen de prendre des photos intéressantes;
- **quand** se déroulera l'événement;
- **où** se déroulera l'événement;
- **qui** participera à l'événement (p. ex., experts, personnalités locales, groupes) et qui sera prêt à répondre à leurs questions;
- **pourquoi** cet événement est important et pourquoi il devrait faire l'objet d'un reportage ou d'un article.

Vous devez envoyer l'avis aux médias une semaine avant la tenue de l'événement et communiquer immédiatement avec eux pour vous assurer qu'ils l'ont bien reçu. Vous devrez encore les appeler un jour ou deux avant l'événement pour qu'ils ne l'oublient pas.

### Exemple d'avis aux médias

## **JOURNÉE NATIONALE D'ACTION CONTRE LES SOUS-MUNITIONS ET LES MINES**

**Ottawa** - Du 25 février au 3 mars, nous célébrons la 8ème édition de la Semaine Canadienne de Sensibilisation aux Mines (SCSM). La SCSM célèbre les actions du Canada et de la communauté internationale qui ont conduit à obtenir l'interdiction complète des mines antipersonnel et qui s'intitule « la Convention d'Ottawa ». Elle est devenue une loi qui est entrée en vigueur le 1er mars 1999. Malgré le progrès énorme que représente la Convention d'Ottawa, les mines et les sous - munitions continuent de menacer les communautés, en faisant des tâches quotidiennes simples, comme le fait de gagner sa vie ou le fait d'aller à l'école, des actions extrêmement dangereuses. Pour faire partie de la SCSM cette année, des canadiens de Victoria, Calgary, Winnipeg, Toronto, Hamilton, Ottawa, Montréal, Halifax et beaucoup d'autres lieux participeront à une journée nationale d'action contre les sous - munitions et les mines qui se tiendra le jeudi 1er mars. Les actions, prévues ce jour-là, incluent des pyramides de chaussures représentant toutes les vies et tous les membres physiques perdus à cause de ces armes; ainsi que la collecte de signatures pour une pétition qui a pour but d'exercer une pression sur le gouvernement canadien, pour qu'il intensifie ses efforts et qu'il devienne un leader mondial pour arrêter les souffrances humaines inacceptables causées par les bombes à sous – munitions.

A Ottawa ce 1er Mars, des photos pourront être prises, et des entrevues pourront être réalisées. Voici la liste des interventions prévues à cette occasion:

***Une conférence de presse à 11h, dans la salle Charles Lynch, à l'édifice du centre, sur la Colline du Parlement*** : Pour faire suite à un briefing au comité permanent des affaires étrangères et du développement International, AMC et les trois co-présidents du groupe international « Cluster Munition Coalition » (CMC) tiendront une conférence de Presse lors de la journée nationale d'action. Les intervenants fourniront également une évaluation de première main sur les résultats obtenus lors des premières négociations officielles sur un nouveau traité relatif aux sous – munitions, qui ont eu lieu à Oslo du 21 au 23 février, et auquel tous étaient présents en tant que représentants de la société civile officielle. En plus d'AMC, les intervenants sont les suivants:

- **Steve Goose, Directeur Exécutif de la division sur les armes de « Human Rights Watch » (HRW)**, a eu un rôle prépondérant en représentant la société civile dans la négociation couronnée de succès de la Convention d'Ottawa; il est considéré comme un expert prééminent en ONG sur la production mondiale, le commerce, le stockage en grande quantité et l'utilisation de sous – munitions.
- **Grethe Ostern, Conseiller sur la politique générale pour l'organisme « Norwegian People's Aid » (NPA)**, travaille pour la plus grande organisation humanitaire de déminage dans le monde et il est le négociateur principal auprès du gouvernement norvégien sur les sous – munitions. Ces pourparlers ont conduit la Norvège à mener à bien un processus de négociations pour un nouveau traité sur les sous - munitions.

- **Simon Conway, Directeur de « Landmine Action » (Royaume-Uni)**, était un soldat dans l'armée britannique et il est partie prenante dans la gestion de nombreuses opérations humanitaires de déminage, dans certains des pays les plus affectés dans le monde. En septembre 2006, il a conduit une recherche sur le terrain sur les effets des sous - munitions dans le Sud Liban.

**Une manifestation honorée d'une pyramide de chaussures et d'un rallye sur la Colline du Parlement devant l'édifice du centre :** Conjointement avec Handicap International Canada, une pyramide de chaussures symbolique sera édifée par la jeunesse locale et des bénévoles. La pyramide de chaussures sera construite entre 11h et 13 h. Le rallye aura lieu avec les intervenants entre 13 h et 13h30.

-30-

Pour plus de renseignements sur les événements, visitez notre site web au [www.minesactioncanada.org](http://www.minesactioncanada.org). Pour les entrevues, veuillez contacter Joe Smith, d'Action Mines Canada au (613) 241-3777.

## **2) Communiqué de presse**

Le communiqué de presse sert à renseigner les médias sur des faits nouveaux. Il peut s'agir de nouveaux développements dans une affaire, d'une nouvelle mesure qui a été prise, d'un commentaire ou d'une réaction par rapport à un événement d'actualité.

Les médias reçoivent des douzaines de communiqués de presse chaque jour. Par conséquent, il faut que votre communiqué de presse soit clair, concis et pertinent : il devrait tenir sur une page.

Votre communiqué retiendra l'attention du lecteur pendant 20 secondes tout au plus, alors vous avez tout intérêt à faire figurer les points les plus importants dans le premier paragraphe et à les mettre en évidence dans le titre. Les autres paragraphes servent à présenter un rappel des faits et ils contiennent des données factuelles qui étayent votre message. Vous devez notamment citer les propos d'une autorité en la matière et inclure des liens vers des sources qui fourniront de plus amples renseignements au lecteur.

Vous devez envoyer le communiqué de presse le jour où vous avez prévu annoncer la nouvelle ou indiquer la date à laquelle vous souhaitez annoncer la nouvelle dans l'avis de publication.

Voici une liste des principales questions que vous devez vous poser lorsque vous rédigez votre communiqué de presse :

- **Le titre est-il accrocheur?** La plupart du temps, les rédacteurs en chef savent s'ils vont mettre un communiqué de presse de côté pour le lire ultérieurement ou s'ils vont le jeter à la poubelle rien qu'en lisant le titre. Vous devez donc accorder une importance toute particulière au titre de votre communiqué. Indique-t-il clairement dans quelle mesure cette nouvelle suscitera l'intérêt du public visé par le rédacteur en chef?
- **Est-ce que les renseignements les plus importants figurent dans le premier paragraphe?** Le premier paragraphe est l'élément crucial du communiqué. Il résume les faits nouveaux que vous souhaitez annoncer et contient les éléments les plus intéressants et les plus importants du message. C'est à lui que revient la lourde tâche de capter l'attention du lecteur. Par conséquent, n'utilisez jamais la technique de la pyramide inversée (qui consiste à réserver les renseignements essentiels pour la fin), car le public ne lira probablement pas le communiqué en entier!

- **Le communiqué est-il concis?** Plus le texte est court, mieux c'est! Essayez de faire tenir votre communiqué sur une page. Si vous n'y arrivez pas, c'est que vous ne concentrez peut-être pas sur les points essentiels. Si le communiqué est court, il attirera un plus grand nombre de lecteurs. N'oubliez pas que les journalistes peuvent toujours vous appeler s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires.
- **Le communiqué est-il complet?** Le communiqué doit répondre à plusieurs questions essentielles : qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment, combien? Est-ce que les termes complexes et les acronymes ont été définis? Est-ce que monsieur ou madame Tout-le-monde sera en mesure de comprendre le message du premier coup? Vérifiez les renseignements que vous fournissez, et gare aux fautes d'orthographe!

**Est-ce que votre organisme est bien mis en valeur dans le communiqué?** Le nom de votre organisme (et son point de vue) devrait être mentionné dès le début, puisque votre objectif est de le mettre en valeur. N'en faites pas trop, mais sachez que personne ne s'attend à ce que vous fassiez preuve d'objectivité.

- **Est-ce que vous faites bien la distinction entre les remarques subjectives et les données objectives?** Il est clair que le communiqué de presse présente le point de vue de votre organisme. Cela dit, les passages qui expriment une opinion ou un jugement doivent être mis sous forme de citation. N'oubliez pas de vérifier auprès de la personne que vous citez si la citation est exacte.
- **Le communiqué est-il facile à lire et à comprendre?** Contentez-vous de présenter une idée par phrase. Les phrases devraient être courtes et directes. Toute phrase qui fait plus de trois lignes devrait être retravaillée. Par ailleurs, si les paragraphes sont courts, le communiqué sera plus agréable à l'œil.
- **Comment les médias peuvent-ils obtenir des renseignements complémentaires?** Vous devez vous assurer que les coordonnées qui sont fournies au bas du communiqué permettront aux médias de communiquer facilement avec la bonne personne. Veillez à ce que les sources mentionnées répondent rapidement et de manière satisfaisante à leurs questions.

#### Exemple de communiqué de presse

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion le 1er mars 2007**

#### **DES GROUPES DE SOCIÉTÉS CIVILES DEMANDENT AU CANADA UN MORATOIRE IMMÉDIAT SUR LES SOUS-MUNITIONS À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE TRAITÉ D'OTTAWA CONTRE LES MINES**

**Ottawa** - Des experts internationaux des organisations Croix-Rouge canadienne, Human Rights Watch et Landmine Action (Royaume-Uni) ont apporté leur témoignage aujourd'hui afin de faire pression sur le Canada pour qu'il s'engage de manière plus active dans les nouvelles négociations sur un traité contre les sous - munitions approuvé par 46 états la semaine dernière à Oslo. Le briefing du Comité Permanent des Affaires étrangères et du Développement International a été organisé par Action Mines Canada (AMC) qui fait partie intégrante de la « Journée nationale d'action contre les mines et les sous - munitions » qui se déroule aujourd'hui à Ottawa et à travers le pays.

"Tandis que nous avons été heureux d'apprendre que le Canada a finalement décidé d'approuver la déclaration d'Oslo s'engageant sur un nouveau traité contre les sous - munitions d'ici à 2008", a déclaré Paul Hannon, le Directeur général d'AMC, "nous estimons que la prochaine étape logique pour le Canada est de

déclarer un moratoire immédiat sur l'utilisation, la production, le transfert et l'obtention de sous – munitions jusqu'à ce que ce traité soit en place. Il devrait être facile pour le Canada de faire preuve de leadership étant donné que nous n'avons jamais utilisé ou testé de sous - munitions et que nous avons annoncé la semaine dernière des plans pour la destruction du reste de nos réserves."

Le Canada a ouvert la voie aux autres pays du monde en établissant la Convention d'Ottawa qui interdit les mines, malgré l'opposition de certaines des plus grandes puissances mondiales. Cependant, dans son combat contre les sous - munitions, la performance du Canada manque encore d'innovation. "L'initiative d'Oslo sur les sous - munitions suit les pas du processus d'Ottawa qui a conduit à l'interdiction internationale des mines", a déclaré Steve Goose, le Directeur de la division sur les armes de l'organisation de "Human Rights Watch" et le co-président du groupe "Clusters Munition Coalition". "En travaillant ensemble pour développer un nouveau traité, les gouvernements et la société civile ont une chance de sauver d'innombrables vies de la terreur des sous - munitions."

Tirées, lancées, lâchées par avion ou au moyen de l'artillerie terrestre, les sous - munitions dispersent des projectiles sur un large périmètre, aboutissant souvent à une contamination très étendue. Les sous - munitions ont un taux d'échec compris entre 5 et 30 %. Les « ratées », qui n'explodent pas au cours de l'impact final, deviennent des mines de fait. Plus de 73 pays stockent des sous -munitions et il est communément admis que ces réserves en contiennent plus d'un milliard. Les sous - munitions ont été récemment utilisées en Afghanistan, en Irak, en Israël et au Liban. 98% des pertes humaines (imputables à l'usage de sous – munitions) sont des civils, et parmi elles, 27% sont des enfants.

Des membres et des partisans de la campagne se rassembleront sur la colline du Parlement aujourd'hui pour organiser un rallye et une pyramide de chaussures afin de célébrer la « *8ème semaine annuelle de sensibilisation contre les mines* » (du 25 février au 3 mars). Des signatures seront également recueillies dans une pétition demandant au gouvernement du Canada de s'engager activement et de soutenir la négociation d'une nouvelle loi internationale qui permettra d'éliminer les souffrances humaines causées par les bombes à sous - munitions. La population peut également signer la pétition sur le site [www.minesactioncanada.org](http://www.minesactioncanada.org).

-30-

Pour plus d'informations concernant les événements, les sous-munitions ou la pétition, veuillez visiter notre site Web au [www.minesactioncanada.org](http://www.minesactioncanada.org). Pour des entrevues, veuillez contacter Joe Smith, d'Action Mines Canada, au (613) 241 3777 ou au (613) 851 5439.

### **3) Lettre à la rédaction (courrier des lecteurs)**

Envoyer une lettre à la rédaction (qui figurera dans la rubrique « courrier des lecteurs ») est un excellent moyen de diffuser un message. Ces lettres sont lues par un large public et elles offrent une perspective bien différente de celle qui est proposée dans les articles. En outre, nombreux sont les élus qui parcourent la rubrique « courrier des lecteurs ».

Vous pourriez écrire une lettre à la rédaction si :

- vous n'êtes **pas d'accord** avec un article, un éditorial ou un commentaire qui est publié dans le journal;
- vous souhaitez souligner une **bonne nouvelle** qui est parue dans le journal, par exemple, vous pourriez remercier la rédaction d'avoir fait un reportage sur les bombes à sous-munitions ou faire l'éloge d'un représentant du gouvernement qui s'est prononcé en faveur de l'interdiction de ces armes;
- vous souhaitez faire un parallèle avec **l'actualité internationale ou des événements internationaux**, comme le dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel ou la Journée mondiale des réfugiés, et profiter de l'occasion pour dénoncer les effets dévastateurs des bombes à sous-munitions sur les réfugiés qui retournent dans leurs pays.

Vous devez envoyer la lettre le plus vite possible après la date de parution de l'article que vous commentez.

Votre texte doit être court : la plupart des journaux exigent que les lettres ne comptent pas plus de 150 ou 200 mots.

#### Exemple de lettre à la rédaction

C'est avec plaisir que j'ai lu l'article de la *Nobel Women's Initiative* sur la nécessité d'interdire les bombes à sous-munitions (« Bannissez les bombes », 15 novembre 2006). Je participe actuellement à la troisième conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) à Genève, où l'on assiste à une véritable montée en puissance des partisans de la négociation d'un nouveau traité sur les bombes à sous-munitions. Plus de 25 pays, appuyés par le Comité international de la Croix-Rouge et le Secrétaire général des Nations Unies, se sont prononcés en faveur de l'interdiction de ces armes peu fiables qui manquent de précision, en raison de leurs effets dévastateurs sur les populations civiles. Fait étonnant, le Canada *ne figure pas* au nombre de ces pays. La position officielle du Canada est qu'il faut poursuivre les discussions dans le cadre de la CCAC. Or, jusqu'à présent, les États parties de la CCAC n'ont pas été en mesure de régler la question des bombes à sous-munitions, alors qu'on sait très bien que ces armes causent invariablement des souffrances atroces aux civils. Étant donné que le Canada avait pris les rênes du processus qui a abouti à la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et que les Nations Unies viennent d'adopter le concept de la « responsabilité de protéger » les populations civiles, il est tout à fait curieux que le Canada ne réévalue pas sa position, d'autant plus que celle-ci va à l'encontre de son engagement envers la sécurité humaine. Le Canada doit se rallier aux pays qui s'efforcent de négocier un nouveau traité sur les bombes à sous-munitions et décréter un moratoire sur l'utilisation, la production, le commerce, le transfert et l'acquisition de ces armes jusqu'à ce que le danger qu'elles posent soit définitivement écarté. L'heure n'est plus aux discussions, il est grand temps de passer à l'action.

Paul Hannon  
Directeur général  
Action Mines Canada  
Tél. : 613 241-3777

#### **4) Éditorial (point de vue)**

Ce type de texte vous permet d'exposer votre point de vue sur un sujet ou une question d'actualité de manière plus approfondie. Par exemple, vous pourriez rédiger un éditorial pour souligner l'avancement des négociations sur le nouveau traité sur les bombes à sous-munitions ou une date importante, comme le 3 décembre 2007, date à laquelle on célébrera le dixième anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Voici les principales caractéristiques d'un bon éditorial :

- le titre résume bien le message principal et fait le lien avec l'actualité;
- le nom de l'auteur est clairement indiqué;
- le texte compte de 400 à 800 mots environ;
- le texte contient des données statistiques et des éléments d'appréciation pertinents qui viennent à l'appui de l'opinion que vous exprimez.

Si vous souhaitez que votre éditorial soit publié à un moment précis (p. ex., au cours de la semaine du 3 décembre 2007, date d'anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel), il vaut mieux communiquer avec le rédacteur en chef quelques semaines à l'avance, afin de vérifier s'il y a de la place pour votre article et s'il présente un intérêt quelconque.

## Exemple d'éditorial

### **IL EST TEMPS D'ENTAMER DES NÉGOCIATIONS SUR LES BOMBES À SOUS-MUNITIONS**

À titre de lauréates du prix Nobel de la paix, nous avons été particulièrement choquées par l'utilisation massive de bombes à sous-munitions lors du conflit de 33 jours qui a opposé Israël au Hezbollah en juillet et en août dernier. Les bombes à sous-munitions continueront de faire des victimes et de nuire considérablement à toutes les tentatives visant à reconstruire des vies et des communautés complètement anéanties bien longtemps après que le conflit aura disparu de la une des journaux. C'est avec une profonde consternation que nous avons assisté à cette catastrophe prévisible et évitable.

Les actes de violence extrême qui ont été commis des deux côtés et le fait que les belligérants aient délibérément pris pour cibles des civils et des infrastructures civiles dépassent l'entendement. Diverses armes ont été lancées tant contre les militaires que contre les civils au cours de cette guerre; il reste que l'utilisation des bombes à sous-munitions est particulièrement préoccupante, à cause du lourd fardeau que ces armes continuent d'imposer aux civils après leur explosion – un fardeau qui n'est pas sans rappeler l'enfer des mines antipersonnel. Les sous-munitions qui n'explorent pas au moment de l'impact, les « ratés », sont semblables aux mines antipersonnel, à ceci près qu'elles sont beaucoup plus meurtrières.

Selon les Nations Unies, Israël a déversé jusqu'à quatre millions de sous-munitions sur le sud du Liban; la grande majorité des bombes ayant été larguées au cours des 72 heures précédant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Chaque jour, trois personnes sont victimes de ces sous-munitions. Nombre d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués ou mutilés, mais il faut savoir que la situation encore plus grave : il reste un million de sous-munitions qui n'ont pas explosé à l'impact dans le sud de Liban. Autrement dit, les habitants de la région ne pourront pas reprendre une vie normale avant de nombreuses années. Israël a également fait état de pertes civiles qui ont été causées par la centaine de bombes à sous-munitions de fabrication chinoise lancées par le Hezbollah.

Ce dernier exemple des effets dévastateurs des bombes à sous-munitions nous préoccupe terriblement, mais ce n'est pas la première fois que les bombes à sous-munitions ont été utilisées massivement lors d'un conflit armé. En réalité, 13 gouvernements et plusieurs groupes armés non étatiques ont déjà eu recours à ces bombes meurtrières dans 22 pays. Les États-Unis s'en sont servi il y a plusieurs décennies lors de la guerre du Vietnam, et plus récemment, au Kosovo, en Afghanistan et en Irak. L'Union soviétique a utilisé des bombes à sous-munitions contre l'Afghanistan, et la Russie, contre la Tchétchénie. Compte tenu que plus de 70 pays conservent des bombes à sous-munitions dans leurs stocks d'armement, nous redoutons que ces armes soient utilisées de plus en plus souvent lors des conflits armés et que ce dernier conflit au Moyen-Orient marque le début d'une nouvelle ère pendant laquelle ces armes finiront par tomber entre les mains des acteurs armés non étatiques.

Comment la communauté internationale peut-elle rester passive alors que l'utilisation des bombes à sous-munitions devient chose courante, comme ce fut le cas pour les mines antipersonnel au cours des années 1970 et 1980? Il a fallu que des dizaines de milliers de civils soient tués ou mutilés et que des régions entières se transforment en champ de mines pour que la communauté internationale passe finalement à l'action et qu'elle interdise les mines antipersonnel en 1997. Il est hors de question que les gouvernements refassent la même erreur cette fois-ci.

Est-ce que nous devons nous contenter d'assister en spectateur aux atrocités causées par les bombes à sous-munitions au Liban – en pensant qu'il s'agit juste d'une autre catastrophe face à laquelle nous sommes impuissants? Ou est-ce que nous devons passer à l'action et faire naître la volonté politique nécessaire pour que les gouvernements modifient leur politique en matière d'utilisation des bombes à sous-munitions? Nous

savons que de tels changements peuvent effectivement se produire, car nous avons réussi à changer le cours des choses en oeuvrant pour la paix, malgré le fait que nous sommes des femmes ordinaires. Des personnes et des organisations se sont réunies en 2003 pour former la Coalition contre les sous-munitions et prévenir une nouvelle catastrophe humanitaire, qui serait causée cette fois-ci par les bombes à sous-munitions. Leur travail a déjà porté ses fruits : la Belgique a interdit les bombes à sous-munitions, la Norvège a récemment déclaré un moratoire temporaire sur l'utilisation de ces armes en attendant qu'un nouveau traité international soit ratifié, et un nombre croissant de pays et de personnalités politiques se sont prononcés en faveur de la tenue de négociations visant à mettre fin aux souffrances causées par ces bombes.

La troisième conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) de 1980 offre aux gouvernements la possibilité d'entamer des négociations sur un nouveau traité international visant à régler la question des bombes à sous-munitions. À titre de militantes pour la paix, nous leur demandons instamment de saisir cette occasion et de ne pas laisser la situation s'enliser comme ils l'ont fait lors de la conférence de 1996, au cours de laquelle ils ne sont pas parvenus à interdire l'utilisation des mines antipersonnel au moyen de la CCAC. À l'époque, tout comme aujourd'hui, l'engagement de la société civile était clair. Cela dit, il appartient aux gouvernements qui sont réellement soucieux de protéger les civils lors des conflits armés de prendre des initiatives et de négocier l'interdiction des bombes à sous-munitions qui sont peu fiables et qui manquent de précision.

#####

La *Nobel Women's Initiative* a été créée en 2006 par six des douze lauréates du prix Nobel de la paix : Jody Williams (États-Unis, 1997), Shirin Ebadi (Iran, 2003), Wangari Maathai (Kenya, 2004), Rigoberta Menchú Tum (Guatemala, 1992), Betty Williams (Irlande, 1976) et Mairead Corrigan Maguire (Irlande, 1976). Ces six femmes ont décidé d'unir leurs efforts et de miser sur leur expérience hors du commun pour contribuer à créer une culture de la paix définie par une ferme volonté d'agir en faveur de l'égalité et de la justice et à bâtir un monde démocratique dans lequel il n'existerait aucune forme de violence, que ce soit sur le plan physique, économique, culturel, politique, religieux, sexuel ou écologique, et dans lequel les femmes – et le reste de l'humanité – ne seraient plus exposées continuellement à la menace que constituent ces formes de violence ([www.nobelwomensinitiative.org](http://www.nobelwomensinitiative.org)).

## TECHNIQUES D'ENTREVUE

Lorsque vous préparez une entrevue :

- demandez qu'on vous fasse parvenir les questions à l'avance, si possible;
- choisissez un ou deux messages clés que vous communiquerez à vos interlocuteurs;
- exercez-vous à présenter vos messages.

Pendant l'entrevue, n'oubliez pas que vous devez :

- rester calme;
- faire en sorte de communiquer les points essentiels avant toute chose;
- fournir des réponses courtes et concrètes;
- dire la vérité;
- utiliser un vocabulaire simple et clair et éviter d'employer le jargon du milieu, des acronymes ou des termes techniques;
- maîtriser votre sujet;
- être naturel.